

ANNONCES NOUVELLES

ON DEMANDE un bon commis d'expédition, avec bonnes recommandations, chez H. H. Pigeon et Cie.

COUTURIÈRES DEMANDÉES — On demande 2 bonnes couturières chez Mme L. Brunette, 227, rue Saint Patrice.

ON DEMANDE — Une bonne cuisinière, s'adresser au No 11, rue Nepain, près de l'école Normale.

Sous le patronage de Son Excellence le Gouverneur-Général.

CONCERT AU PROFIT DES INCENDIES DE HULL au Grand Opera, rue Albert, MERCREDI, 26 MAI.

- 1. Ouverture...Musique des Gardes à Pied (du Gouverneur.
2. Trio "Tombe du Jour".....Jouret
Madame Laframboise, Mesdemoiselles Amund et J. Amund.
3. Trio, Concertant, "Don Giovanni" Mozart
MM. Steckel, Brewer et Dr Prevost.
4. Grand Air, "Les Adieux de Marie Stuart"
Madame Laframboise.
5. Trio, Concertant, Violon, Violoncelle, et Piano.....Beriot
MM. Boucher, Brewer et Mme Kearns.
6. Quatuor double, (a) "Pragant Odours"
(b) "Holy Music"
Van Bree.

L'honorable M. Chapleau s'adressera la

- 7. Ouverture Musique des Gardes à Pied (du Gouverneur.
8. Quatuor, "Les Heures" Martha.....Flotow
Mme Laframboise, Mademoiselle Amund, MM. Roy et Belleau.
9. Romance.....Mademoiselle J. Amund.
10. Grand Trio, "Guillaume Tell".....Rossini
MM. Roy, Belleau et Gauthier.
11. Solo de violon.....M. F. Boucher.
12. Quatuor double, (avec solo de basse, M. Gauthier) "Valse infernale".....Meyerbeer

Sièges réservés - 50 cts
Galerie - - - - 25 cts

VENANT D'ÊTRE RECUS

10,000 ROULEAUX DE TAPISSERIES De tous genres et de tous prix.

G. PHILIBERT PEINTRE.

208 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.

Vente des terres de l'Ordonnance d'Ottawa



AVIS PUBLIC est par le présent donné que samedi prochain, le 29 mai courrant M. W. H. Lewis offrira en vente, à ses salles d'ancien, 46 rue Elgin, Ottawa, les lots à bâtir situés dans la cité d'Ottawa, savoir: Lot 8, et moitié sud du lot 9, côté ouest de la rue Sussex, ayant (ensemble) 99 pieds de front sur 115 pieds et 7 pouces de profondeur; lot 52, côté nord de la rue Rideau, contenant 1r. 30p. plus ou moins.

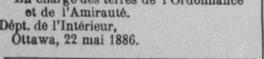
Les plans des diverses propriétés seront être vus aux salles d'ancien. Conditions de paiement — Un cinquième du prix d'achat à être payé immédiatement le jour de la vente et la balance en quatre paiements annuels égaux avec intérêt sur le montant non payé du prix de vente à six pour cent par année.

Les autres conditions seront exposées le jour de la vente. La vente commencera à midi.

Par ordre, A. M. BURGESS, Député Ministre de l'Intérieur

W. MILLS, En charge des terres de l'Ordonnance et de l'Amirauté.

Dépt. de l'Intérieur, Ottawa, 22 mai 1886.



DES SOUMISSIONS CACHETÉES, portant la désignation "Provisions et éclairage pour la Police à cheval, et adressées à l'honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mercredi le 30 juin.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requises, en s'adressant à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du sous-secrétaire. Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On ne s'oblige pas d'accepter plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme de "égale à dix pour cent" du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter l'ouvrage entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE, Contrôleur, Ottawa, 18 mai 1886.

ECHOS DE HULL

L'aqueduc

Agissant en vertu d'une résolution du comité de l'aqueduc, M. Surtees, ingénieur de la cité d'Ottawa, a envoyé des arpenteurs prendre les niveaux du creek Brigham et de la rue Wellington. Avant de s'engager dans trop de dépenses le comité ferait bien de s'assurer si d'autres personnes que M. Eddy n'ont pas des droits sur cette île et le cours d'eau que l'on veut utiliser. Car l'offre de M. Eddy se résume à ceci: "j'abandonnerai à la cité, a-t-il dit, les droits que je puis avoir sur cette île et ce cours d'eau." M. Eddy n'a pas parlé des droits que d'autres ont comme lui. Le comité ferait bien de s'en assurer, et s'il n'y avait pas moyen d'obtenir pour la cité la propriété de l'île, l'offre de M. Moffet est toujours là.

Comité de secours

Le comité de secours aux incendiés a eu une réunion, hier après-midi. On y a adopté une résolution exprimant les sympathies des citoyens de Hull à l'égard du malheur qui vient de frapper la paroisse St André Avelin.

Double noyade

Deux jeunes gens se sont noyés lundi soir dans le lac Leamy, dans les circonstances suivantes. Alfred Larose, de Hull, âgé de seize ans et un Chénier de l'ange Gardien, âgé de 14 ans, étaient tous deux occupés à ramasser du bois sur les bords du lac Leamy lorsque le jeune Chénier perdit pied et tomba à l'eau. Son compagnon qui était un habile nageur: vola à son secours et lui présenta une main, mais le jeune Chénier lui saisit une jambe et paralyant ainsi ses mouvements l'entraîna au fond de l'eau. Les deux cadavres ont été repêchés deux heures après par M. Rémi Filteau et M. Doré, du lac Leamy.

DANS LA CAPITALE

Pour Québec

Sa Grandeur Monseigneur Duhamel est partie hier matin pour Québec où commencera dans quelques jours le concile provincial.

Parti vice-royal

Son Excellence le gouverneur-général est de retour à Ottawa pour assister aux séances de la Société Royale.

Cercle Lafontaine

Allons en masse, vendredi, à l'assemblée du Cercle Lafontaine, pour y entendre plusieurs des meilleurs orateurs de la Chambre des Communes. Conservateurs, rallions-nous!

Incendie

Vers midi, un incendie s'est déclaré dans la dernière maison de la rue Cathcart, près de la rivière Ottawa, mais les pompiers l'ont éteint immédiatement. Pertes, une quarantaine de piastres.

L'école Saint-Jean-Baptiste

Il y a eu commencement d'assemblée du bureau des écoles hier soir. A huit heures, il n'y avait encore dans la salle que M. Marsan, Campeau, Drapeau, Gareaux et Larue, mais M. Esmonde entra et l'on put procéder.

M. Esmonde dit qu'il avait appris que l'on faisait signer contre l'école Saint-Jean-Baptiste une pétition dans laquelle on faisait des assertions fausses et injurieuses. M. Marsan commença ensuite à parler, mais M. Esmonde quittant la salle, il n'y avait plus le nombre suffisant pour siéger et l'on dut ajourner la séance. M. Enright était en dehors de la salle et ne voulut pas entrer. M. Marsan dit qu'il est décidé à prendre des procédés légaux contre les commissaires d'école qui refusent d'assister aux assemblées du bureau des écoles sériées. La prochaine assemblée aura lieu mardi prochain. Il y avait plusieurs contributeurs à l'assemblée, hier, et ils ont été déçus de voir que par la faute des commissaires irlandais il n'y a pas eu de séance.

Les jeux athlétiques

Le jour de la fête de la Ruine, il y a eu sur le terrain du club Metropolitan, des jeux athlétiques auxquels assistaient des milliers de personnes. Nous sommes heureux de dire que nos jeunes amis du collège d'Ottawa ont fait noblement leur devoir en cette occasion; ils ont remporté deux médailles d'or et deux d'argent; médaille d'or gagnée dans la course de 100 verges et accordée au meilleur haut sauteur; médaille d'argent pour la course de cent verges et celle d'un quart de mille. Dans le tug of war les soldats de 43ème sortirent vainqueurs. Il faut avouer, cependant que les meilleurs élèves du collège, dans cet exercice, n'ont pu prendre part

au concours. Les braves et les applaudissements frénétiques de la foule ont accueilli les vainqueurs de ces divers tournois.

On attendait avec impatience la joute de lacrosse entre les Indiens de Cornwall et le club "Capital" d'Ottawa. La première partie fut vivement contestée de part et d'autre et il aurait été difficile de dire de quel côté serait la victoire tant on mettait d'acharnement à se disputer la balle; les jeunes joueurs anglais, cependant, laissèrent un champ trop libre à leurs adversaires, à divers intervalles, et finalement ces derniers firent entrer la balle après une lutte d'à peu près vingt-cinq minutes. La joute devait se faire 3 dans 5, mais la première partie gagnée on pouvait plus facilement calculer que les Sauvages l'emporteraient; ce qui arriva. Le second inning fut joué dans le court espace d'une minute et la balle, une seconde fois, franchit le but des "Capitals". Il en fut de même de la troisième partie qui fut gagnée en sept minutes. Ce dernier échec terminait le programme des amusements athlétiques.

Personnel

Nous regrettons d'apprendre que madame J. R. Booth est dangereusement indisposée et que les médecins désespèrent de ses jours.

La question chinoise

Une nombreuse députation, composée des membres du Cercle Lafontaine et de l'Association des Travailleurs conservateurs-libéraux, est allée, hier, auprès de l'honorable M. Chapleau lui transmettre les vœux exprimés dans des résolutions adoptées à l'unanimité, que des restrictions soient imposées à l'importation des travailleurs chinois qui font une injuste compétition aux ouvriers d'autre races.

M. Oscar McDonnell, président du Cercle Lafontaine parla au nom de la députation. L'honorable M. Chapleau répondit longuement. Il expliqua à la députation le désir du gouvernement de protéger l'ouvrier contre la compétition injuste du travail chinois, et exprime le regret que plusieurs sénateurs se montrent opposés à cette politique du gouvernement; qui ne veut pas proposer de mesure radicale, mais seulement faire en sorte qu'il nous vienne moins de chinois.

La députation s'est déclarée hautement satisfaite des explications offertes par l'honorable Secrétaire d'Etat et s'est engagé à user de toute son influence pour aider à l'adoption des moyens proposés par le gouvernement pour limiter l'importation des chinois.

Cour de Police

26 mai—Comparait Ed. Dauntey, pour langage grossier à l'égard de sa fille, \$1 d'amende et les frais; un vieux savour du nom de Macauley, pour avoir menti, est acquitté sur promesse de quitter la ville; la cause de M. Beauchamp accusé de vente de boisson le dimanche, est remise à demain; John Joyce, pour avoir frappé M. McTavish et lui avoir infligé une blessure au cou, est envoyé en prison jusqu'à lundi; le jeune faussaire Cook est de nouveau amené dans la boîte et remis à demain faute d'un témoin important.

Pour les incendiés

N'oublions pas ce soir le grand concert à la salle d'Opéra au bénéfice des incendiés de Hull. On peut réserver des sièges chez Nordheimer. L'honorable J. A. Chapleau adressera la parole. Allons-y en foule!

L'assaut sur M. MacTavish

De nouveaux détails donnés sur l'assaut dont M. MacTavish a failli être victime, hier, nous permettent de dire que l'assaillant se nomme J. L. Joyce, qu'il est âgé d'environ 40 ans, marié et père de cinq enfants. Il demeure à Rochesterville et tient une boutique de carrosserie aux Chaudières. Il est héritier pour une partie des biens de la famille Joyce à Rochesterville, et ne se trouvant pas satisfait d'après les conseils et avis de M. MacTavish, employé par la famille Joyce, il s'en fut le trouver, hier après midi à son bureau. Il somma l'avocat de régler certains points suivants ses vœux, celui-ci refusant, Joyce saisit son couteau et en frappa au cou M. MacTavish.

La police a arrêté Joyce, hier soir, à Rochesterville. Joyce croyait avoir tué M. MacTavish et se voyant pris, il dit aux hommes de police qu'ils pouvaient aussi bien le pendre tout de suite. Il a passé la nuit au cachot et a comparu en cour de police ce matin. Son procès a été remis à lundi. Joyce devait tout de même comparaître en cour de police, ce matin, quand bien même cet assaut n'aurait pas eu lieu, car il était impliqué dans une affaire de querelle avec son frère et la cause devait être appelée ce matin.

Cercle Lafontaine

Une assemblée publique des conservateurs Canadiens-français, aura

lieu vendredi sous les auspices du Cercle Lafontaine, dans la salle St Joseph. Les orateurs qui ont été invités à parler sont: L'honorable M. Royal, l'honorable Landry, MM. Curran, M. P., Tassé, M. P. et Tschereau, M. P. Le Cercle Lafontaine fait de rapides progrès de jour en jour; c'est une institution qui mérite la plus grande sympathie du public. Nous n'avons aucun doute que l'assemblée de vendredi sera couronnée de succès.

Une soirée de gala

Hier soir, la vaste salle de comité des chemins de fer était littéralement remplie de l'élite de la capitale. C'était à l'occasion de la première réunion de la section française de la société Royale.

A l'ouverture de la séance M. Benj. Sulte, président, introduisit M. A. Decelles, qui fit, d'après le mode suivi à l'Académie Française, l'éloge du regretté Oscar Dunn, enlevé trop tôt aux lettres canadiennes.

M. l'abbé Laflamme fit ensuite un joli historique de la rivière Saguenay.

M. Pamphyle Lemay suivit et nous fit lecture d'une magnifique pièce de poésie intitulée: "La Mort de Chénier." Le poète canadien fut vivement applaudi durant sa déclamation.

Une poésie de M. L. Fréchette: "Le pionnier" fut lue par M. Lusignan et une autre "Les deux fillettes" de M. Nap. Legendre, par M. Achille Fréchette.

M. B. Sulte donna alors un aperçu en quelques mots qui valaient des phrases, du travail qu'il a préparé et qui sera lu devant la Société Royale: "La situation du goffe Saint-Laurent." Comme toujours, l'orateur sut trouver la note gaie pour bien faire comprendre son sujet et provoqua à diverses reprises les applaudissements de toute la salle. En somme, soirée charmante qui n'a eu qu'un seul tort, celui d'avoir été trop courte.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

(Séance du 25 Mai)

La séance est ouverte à trois heures. L'honorable M. THOMPSON propose la troisième lecture du bill concernant les territoires du Nord-Ouest.

M. WELDON propose que la clause du projet de loi qui détermine que les juges de la Cour Suprême seront nommés par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest soit rayée.

Cette proposition est rejetée par un vote de 70 contre 42.

Sir Hector LANGEVIN propose que la Chambre se forme en comité ad hoc de prendre en considération les propositions concernant la construction d'un chemin de fer de travers l'île du Cap Breton.

M. DAVIES, tout en déclarant qu'il ne s'oppose pas à ce projet, dit qu'il désire avoir des renseignements plus complets, relativement au coût des travaux.

M. WOODWORTH dit qu'il s'agit d'une œuvre qui intéresse non seulement la province du Cap Breton, mais aussi le commerce.

M. BAINY parle dans le même sens que l'orateur précédent.

SEANCE DU SOIR

Les propositions concernant le chemin de fer de l'île du Cap Breton sont approuvées par le comité général de la Chambre, de même que celles concernant la subvention à être accordée à la compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs.

L'honorable M. THOMPSON propose que la Chambre se forme en comité pour discuter le bill concernant les listes électorales.

M. CAMERON (Huron) annonce l'objection qu'il a déjà soulevée au sujet des personnes qualifiées à voter d'après la taxe sur le revenu.

M. EDGAR prétend que dans la division Est de Toronto, on a profité de cette disposition de la loi pour faire inscrire sur les listes électorales les noms de plusieurs personnes qui, suivant lui, n'avaient pas le droit de voter.

M. SMALL démontre que l'insinuation de M. Edgar est tout à fait fautive.

M. MCCARTHY dit qu'il n'a point proposé sa motion en amendement dans un but politique.

Il est d'opinion que sa proposition pourrait avoir son effet si l'on prolongeait le délai fixé pour la révision des listes.

M. McCALLUM s'oppose à cet amendement.

L'honorable M. THOMPSON approuve, en principe, la proposition du député de Simcoe, mais fait observer qu'il serait très difficile de mettre cette clause, si elle devenait loi, en vigueur cette année.

Les amendements proposés par M. McCarthy sont adoptés avec quelques légères modifications, mais point à la condition qu'ils seront mis à effet cette année.

L'honorable M. THOMPSON propose que lorsqu'un réviseur des listes électorales sera empêché, par sa maladie, de remplir ses fonctions, un assistant lui soit adjoint, —Adopté.

M. MCCARTHY propose que lorsqu'il s'élève des objections au sujet de l'inscription du nom d'un votant, celui-ci soit tenu, après avoir donné, de comparaître devant les réviseurs, et ce, sans exiger de paiement à défaut de quoi, son nom sera rayé de la liste, et il sera possible d'une amende de cinq piastres.—Adopté.

M. MCCARTHY propose encore que les clauses concernant la qualification des électeurs soient mises en vigueur avant le 1er janvier 1887.—Adopté.

BULLETIN COMMERCIAL

Meubles à vendre

Ameublement neuf de salon, sofa, tables, et autres meubles à vendre à bon marché et à des conditions faciles. S'adresser à M. Elie Tassé, 635 rue St. Patrick.

Importation nouvelle

Je viens de recevoir un grand choix d'objets pour Souvenir de l'ère Communion tels que, Livres, Images, Chapelets, Médailles.

Aussi une variété d'autres beaux articles, lesquels constituent un assortiment complet pour la Librairie, et que je vendrai à bon marché.

P. G. GUILLAVME No 455 Rue Sussex, et Coin des rues Sussex et York.

P. S.—Afin de donner plus de facilités à mes pratiques, j'ai ouvert un magasin au coin des rues York et Sussex ou je m'occuperai particulièrement des ventes en gros.

Au public

M. Henry Duffey, ci-devant de la maison Wall et Cie, vient de contracter un engagement avec la maison McArthur et Travesy, épicier en gros et en détail, No 137 rue Rideau. M. Duffey, déjà si bien connu du public d'Ottawa comme commis de l'ère classe dans la ligne d'épicerie remplira la charge de gérant du magasin. Cette maison tient des épicerie de première qualité et mérite l'encouragement public.

Pour les incendiés

M. T. Viau, marchand de chaussures, rue Principale, Hull, donnera pendant un mois ses chaussures au prix coûtant à ceux qui ont souffert de l'incendie, et à 15 pour cent aux autres.

C'est le bon moment d'acheter des chaussures à bas prix.

"Les Canadiens" portent toujours le cour sur la main, même envers les étrangers, aussi tout en voulant les remercier des faveurs qu'ils ont daigné m'accorder, je viens à mon tour leur offrir un assortiment complet de monnaie, bijoux, jons de mariage, etc., etc., à des prix que je ne veux dire qu'à eux mêmes pour les convaincre que l'argent bien dépensé est la sauvegarde du bien-être.

Chaque article est garanti et je représenterai sinon la vente est nulle.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House.

AU PETIT NEGRE

520 rue Sussex, pour des chaussures de tout sortes et de tout prix. Exemple: chaussures élastiques pour hommes, d'une piastre et vingt-cinq cents en montant. Rappelons-vous que c'est à l'enseigne du petit nègre, porte voisine du Canada.

TAPISSERIE! TAPIS-ERIE

Avis à la population de Hull M. Euclide Parent vient d'ouvrir un nouveau magasin de Tapisserie, Peintures, Huiles, Vernis, etc...

Ayant reçu un assortiment assez complet de tapisseries de toutes sortes et pour tous les goûts, et contenant les patrons les plus nouveaux que vous pourrez acheter à 25 pour cent meilleur marché qu'à Ottawa.

Une visite est gracieusement sollicitée, au No 168 Rue Main, dans le Bloc de Poulin.

Thomas Leblanc, TAILLEUR

vient d'ouvrir une boutique de tailleur au Nos. 537 et 539, au magasin de M. A. D. Richard, rue Sussex.

Toutes commandes exécutées avec promptitude et coupe garantie.

N. B.—Hardes fines une spécialité.

NOUVEAU RESTAURANT

Repas à toutes heures, 142 1/2 RUE SPARKS. TABLE DE 1ère CLASSE.

Lunch à Midi, 6 billets pour \$1.00.

GUSTAVE CHEVRIER, Propriétaire.

Ottawa, 12 mai, 1886. 6m

HOTEL RIENDEAU

VENU SUR LE PLAN

Européen et Américain,

64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémices de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.

JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Il se leva, et avançant des chaises:

—Asseyez-vous donc, mon cher monsieur Lacheneur, dit-il avec une politesse qui voulait être une leçon, et vous aussi, mademoiselle, faites-moi cet honneur...

Mais le père et la fille refusèrent d'un signe de tête pareil.

—Monsieur le duc, continua Lacheneur, je suis un ancien serviteur de votre maison...

—Ah! Ah!...

—Mademoiselle Armande, votre tante, avait accordé à ma pauvre mère la faveur d'être ma marraine...

—Parbleu!...mon garçon interrompit le duc, je me souviens de sa dignité et de sa valeur. Notre famille a eu de grandes bontés pour les tiens. Et c'est pour nous prouver ta reconnaissance que tu t'es empressé d'acheter nos biens!...

L'ancien valet de charnue était partie de bien bas, mais son cœur et son caractère se haussant avec sa fortune, il avait l'exacte notion de sa dignité et de sa valeur.

Beaucoup le jaloussaient dans le pays, quelques-uns le détestaient, mais tout le monde le respectait.

Et voici que cet homme le traitait avec le plus écrasant mépris et se permettait de le tutoyer...Pourquoi? De quel droit!...

Indigné de l'outrage, il fit un mouvement comme pour se retirer.

Personne, hormis sa fille, ne connaissait la vérité, il n'avait qu'à se taire et Sairmeuse lui restait.

Oui, il était maître de garder Sairmeuse, et il le savait, car il ne partageait pas les craintes des paysans, trop éclairé pour ignorer qu'entre les espérances des anciens émigrés et le possible, il y avait cet abîme qui sépare le rêve de la réalité.

Un mot suppliant, prononcé à demi-voix par sa fille le ramena.

—Si j'ai acheté Sairmeuse, poursuivit-il d'une voix sourde, c'est sur l'ordre de ma marraine mourante, et avec l'argent qu'elle m'avait laissé à l'insu de tous.

Si vous me voyez ici, c'est que je viens vous restituer le dépôt confié à mon honneur.

Tout autre qu'en de ces tristes fous comme les alliés n'en ramènent que trop eût été profondément ému.

Le duc, lui, trouva tout simple et tout naturel ce grand acte de probité.

—Voilà qui est fort bien pour le principal, dit-il.

Parlons maintenant des intérêts...Sairmeuse, si j'ai bonne mémoire, rendait autrefois un millier de louis bon an mal an... Ces revenus entassés doivent produire une belle somme, où est-elle?...

Cette réclamation, ainsi formulée, à ce moment, avait un caractère si odieux que Martial, révolté, fit à son père un signe que celui-ci ne vit pas.

Mais le curé, lui, protesta, essayant de rappeler cet insensé à la pudeur.

—Monsieur le duc!...fit-il, oh! monsieur le duc!

Lacheneur haussa les épaules d'un air résigné.

—Les revenus, dit-il, je les ai employés à vivre et à élever mes enfants...mais surtout à améliorer Sairmeuse qui rapporte aujourd'hui le double d'autrefois...

—C'est-à-dire que depuis vingt ans, mesure Lacheneur joue au châtelain...La comédie est plaisante. Enfin, tu es riche, n'est-ce pas?...

—Je ne possède rien! Mais j'espère que vous m'autoriserez à prendre dix mille livres que votre tante m'avait données...

—Ah! elle t'avait donné mille pistoles!...Et quand cela?...

—Le soir où elle me remit les quatre-vingt mille francs destinés au rachat de ses terres...

—Parfait!...Quelle preuve astu à me fournir de ce legs? (A suivre)